

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL GESTION ADMINISTRATION

Session 2015

## Épreuve E 2: Gestion administrative des relations avec le personnel

### ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

**Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.**

Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

Ce document ne constitue donc pas un modèle.

**NOTA : Il est rappelé que le nombre de points annoncés dans le sujet constitue un engagement à minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous.**

La présentation générale, le soin, l'orthographe et la syntaxe sont évalués sur l'ensemble des travaux réalisés par le candidat.

Dossiers	Annexes	Barème indicatif
<b>DOSSIER 1 : Préparation de la paie</b> 1.1 compléter la feuille d'heures 1.2 Proposer des améliorations pour plus d'efficacité 1.3 Vérifier le bulletin de paie d'un salarié, recalculer le salaire brut 1.4 Préparer des réponses argumentées pour l'entretien avec le salarié	A sur copie  sur copie sur copie	<b>24 pts</b> 10 2  10 2
<b>DOSSIER 2 : Déclaration d'embauche</b> 2.1 Compléter la déclaration préalable à l'embauche	B	<b>13 pts</b>
<b>DOSSIER 3 : Formation du personnel</b> 3.1 Organiser et chiffrer un déplacement 3.2 Proposer des critères de choix	sur copie sur copie	<b>28 pts</b> 24 4
<b>DOSSIER 4 : Santé et sécurité des salariés</b> 4.1 Élaborer une note d'instruction	sur copie	<b>10 pts</b>
<b>Présentation générale, soin, orthographe et syntaxe</b>		<b>5 pts</b>
<b>Total</b>		<b>80 pts</b>

Baccalauréat professionnel Gestion Administration	Code :1509-GA 2	Session 2015	<b>CORRIGÉ</b>
Épreuve E2 : Gestion administrative des relations avec le personnel	Durée : 3H00	Coefficient : 4	Page 1/6

Dossier 1  
Question 1.1 **sur 10 points**

Annexe A : feuille d'heures de Mathieu BERTIN pour la semaine du 8 au 12 juin

**Feuille d'heures du mois de :**  
juin-15

EURL CASSIN Pascal  
21 B, route de Pauillac  
33320 EYSINES  
Tél. 05.56.35.26.81

	NOM : BERTIN			Prénom : MATHIEU			COMMENTAIRES
	MATIN	APRES-MIDI		TOTAL DES HEURES	CAMION		
	Embauche	Arrêt	Reprise	Débauche			
Lundi 8	9h30	12h00	13h15	18h00	7h15	Mercedes	
Lignes pour valider							
Mardi 9	7h50	13h55	15h20	17h30	8h15	Movano2	
Mercredi 10	8h15	12h55	14h20	18h20	8h40	Renault Trafic	
Jeudi 11	7h55	12h30	13h30	16h45	7h50	Mercedes	
Vendredi 12	8h15	12h25	13h50	17h10	7h30	Mercedes	
		1 pt	1 pt	1 pt	2 pts		
Samedi 13							
Dimanche 14							
<b>TOTAL DES HEURES DE LA SEMAINE</b>					<b>39h30</b>		
dont HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %					<b>4h30</b>		2,5 pts
dont HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %							2,5 pts
"Lu et approuvé" Le salarié							

**Question 1.2** sur 2 points

Comment amener les salariés à plus de rigueur pour compléter leurs feuilles horaires ?

- réunion d'information ou de régulation,
- formation,
- application numérique sur mobile (synchronisation, automatisation des calculs,...)
- sanction prise à l'encontre du salarié

Écrivez deux réponses (1 point par réponse).

**Question 1.3** sur 10 points

Les erreurs relevées suite au contrôle du bulletin de salaire sont :

1 pt

- concernant les heures supplémentaires : sur les relevés d'heures hebdomadaires j'ai relevé 2h25 supplémentaires pour la semaine du 18 au 22 mai et 0h50 pour la semaine du 25 au 29 mai. Le total des heures supplémentaires effectuées est de 3h15 soit 3,25.

1 pt

1 pt

- Concernant la majoration à 25%, l'heure supplémentaire est payée 15,34€ :  $12,27 \times 1,25 = 15,34$

1 pt

Mathieu Bertin aurait dû percevoir 49,86 € ( $15,34 \times 3,25$ ) au titre des heures supplémentaires au lieu de 37,67 €

1 pt

- concernant les primes d'astreinte : comme précisé dans le contrat de travail de Mathieu Bertin, les samedis, dimanches et jours fériés travaillés sont considérés comme jours d'astreinte. Mathieu Bertin a travaillé le 8 mai qui est un jour férié. Il a donc effectué 3 jours d'astreinte : le 8 mai, le samedi 23 mai et le dimanche 24 mai.

1 pt

1 pt

La prime d'astreinte s'élevant à 40 € par jour d'astreinte, le montant que doit percevoir Mathieu Bertin est de 120 € ( $3 \times 40$ ) au lieu de 80 €

1 pt

2 pts

Pour le mois de mai, le salaire brut de Mathieu Bertin s'élève à 2 207,18 €.

**Question 1.4** sur 2 points

Préparer et argumenter les éléments de réponse à apporter à Mathieu BERTIN lors de l'entretien (composition sur la copie).

**Seuls les éléments de réponse soulignés sont attendus.**

La rédaction de phrases complètes n'est pas obligatoire car la réponse apportée au salarié BERTIN se fera à l'oral.

L'intérêt de cette activité est de trouver les erreurs et de **savoir les justifier**.

Baccalauréat professionnel Gestion Administration	Code :1509-GA 2	Session 2015	<b>CORRIGÉ</b>
Épreuve E2 : Gestion administrative des relations avec le personnel	Durée : 3H00	Coefficient : 4	Page 3/6

Annexe B : déclaration préalable à l'embauche

URSSAF  
PÔLE EMPLOI  
CARSAT

Services de  
santé au travail  
CPAM

**DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE**



Cette déclaration unique doit être adressée à votre Urssaf OBLIGATOIREMENT AVANT L'EMBAUCHE, sous peine de sanctions (art. L.1221-10, L.1221-11 et L.8221-5 du code du travail)

**A - ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR** 0,5

N° SIRET: 47888102600020 Code NAF: 4322A 0,5

NOM, prénoms ou DÉNOMINATION: EURL PCSE CASSIN 0,5

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT: 21, BIS, ROUTE DE PAILLAC 0,5

32320 EYSINES 0,5  
Code postal Commune

Numéro de Téléphone: 0556352681 0,5 Numéro de Télécopie: 0556058725 0,5

**SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL**

Si l'entreprise ou l'établissement possède un service de santé au travail, ou si le salarié embauché travaille en un lieu éloigné de l'établissement, cochez l'une des 2 cases suivantes:  
 Service de santé au travail de l'entreprise ou de l'établissement  Service de santé au travail spécifique pour les salariés éloignés

À défaut, précisez votre "service de santé au travail interentreprises":

1 024 0,5 **A.H.I.33. SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL** 0,5  
Code Nom

178, RUE JEAN MERMOZ, 33320 EYSINES 0,5  
Adresse

---

**B - FUTUR SALARIÉ**

NOM de famille (nom de naissance): LACAZE 0,5

NOM d'usage (s'il y a lieu):

Prénoms (tous l'ordre de l'état civil): ROMAIN 0,5

N° Sécurité sociale (sans case d'assuré isolé): 188123306343113 0,5  
Clé

Date de naissance: 12/01/1988 0,5  
Jour Mois Année

Lieu de naissance: 33 BORDEAUX 0,5 0,5  
Département Commune (pour Paris, Lyon et Marseille, précisez l'arrondissement)

FRANCE 0,5  
Pays

---

**C - L'EMBAUCHE ET L'EMPLOI**

DATE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE: 22/06/2015 0,5 HEURE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE: 0900 0,5  
Jour Mois Année Heure Minutes

Durée de la période d'essai (en jours): 30 0,5  
Si le salarié est embauché au moyen d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée dont le terme ou la durée minimale est supérieur à 6 mois, renseignez la case suivante:

TYPE DE CONTRAT:  Contrat à durée indéterminée 0,5  Contrat à durée déterminée  Contrat de travail temporaire

Si CDI, renseignez la date de fin du contrat:  
 [ ][ ][ ][ ][ ]  
Jour Mois Année

A: EYSINES 0,5

Le: 11/06/2015 0,5

Signature:

Dossier 3

Question 3.1 **sur 24 points**

- **choix du train** **sur 10 points**

TRANSPORT - ALLER			
Départ	Tarif	Durée	Justification
18h18	24.00 €	03h17	Le salarié <b>quitte à 17h00 + 31 minutes de transport</b> pour arriver à la gare → à partir de <b>17h31</b> <b>Tarif le moins cher</b> <span style="float: right;"><b>2 points</b></span>
<b>1 point</b>	<b>1 point</b>	<b>1 point</b>	
TRANSPORT – RETOUR _ 2 choix possibles			
Départ	Tarif	Durée	Justification
17h28	96.00 €	03h14	Le salarié <b>quitte à 16h30 + 20 minutes de trajet</b> → à partir de 16h50 <b>1<sup>er</sup> train disponible</b> – le salarié rentre plus tôt <b>2 points</b>
<b>1 point</b>	<b>1 point</b>	<b>1 point</b>	

- **choix de l'hébergement** **sur 4 points**

**choix de l'hôtel : AÉRO CLUB 2 pts**

**Justification : 2 pts** respecte la distance (1.67 km du lieu de formation) + le moins cher (80 € contre 104 €)

- **calcul de coût** **sur 10 points**

*Accepter toutes les propositions cohérentes avec les choix précédents du candidat*

		Pour 1 personne	Pour 2 personnes	
TRAIN	Aller	24.00 €	48.00 €	1 pt
	Retour	96.00 €	192.00 €	1 pt
HÉBERGEMENT	Hôtel – Aéro Club	80*2=160.00 €	320.00 €	1 pt
FORMATION		645.00 €	1 290.00 €	1 pt
DINERS		17.90 * 2=35.80 €	71.60 €	2 pts
TRANSPORTS EN COMMUN			14.10 €	2 pts
<b>TOTAL</b>			<b>1 935.70 €</b>	2 pts

Question 3.2 **sur 4 points**

Critères pour une formation (accepter toutes réponses cohérentes)

- Les objectifs et contenus de la formation
- Le tarif
- La durée
- Les dates de formation
- Le lieu de formation
- L'organisme de formation
- Le public visé (afin de s'assurer de la cohérence du choix entre le salarié et la formation)

## NOTE D'INSTRUCTION

**Objet :**

**Port des E.P.I. 1 pt**

**Équipements obligatoires :**

- Protection des yeux : lunettes, sur-lunettes avec protection latérale, masque **1 pt**
- Protection respiratoire : masque **1 pt**
- Protection contre la chute : harnais, longe, enrrouleur, point d'encrage, connecteurs **1 pt**
- Chaussures de sécurité **1 pt**
- Protection de la tête : casque à une date limite d'utilisation **1 pt**
- Protection auditive : bouchons d'oreilles ou casque antibruit, serre-tête **1 pt**
- Protection des mains : gants **1 pt**
- Vêtement de travail : pantalons à grenouillères,... **1 pt**

Ces équipements seront fournis par l'entreprise **0,5 pt** mais il incombe à chaque travailleur d'en prendre soin.

Tout manquement à cette obligation sera considéré comme une faute disciplinaire. **0,5 pt**